## Critères pour les projets belges

**Pour être éligible à l'appel aux projets, votre projet doit répondre aux critères suivants :**

1. Le projet est l'initiative d'une petite ou moyenne organisation sans but lucratif basée en Belgique.

2. Le projet vise à responsabiliser les jeunes issus d'un contexte vulnérable[1] de manière innovante par le biais de l'éducation extrascolaire, de la formation et/ou de l'accompagnement, afin de favoriser leur insertion professionnelle et/ou leur esprit de citoyenneté.

3. Le projet est en phase de progression et l'organisation souhaite élargir le concept mis en œuvre en augmentant le nombre de bénéficiaires ou en étendant sa zone/portée géographique.

4. Le projet vise à avoir un impact systémique à travers une collaboration structurelle avec des acteurs pertinents au sein de l'écosystème, ou une participation active dans le domaine du développement social et de l'influence politique.

5. Le projet est géré par une équipe compétente disposant d'une expertise suffisante, de principes de gouvernance clairs et d'affaires financières stables et transparentes. L'équipe peut assurer la durabilité du projet dans le temps.

6. Le projet est ouvert aux interactions et collaborations avec la Collibri Foundation. De cette façon, les jeunes d'une organisation entrent en contact avec d'autres jeunes issus de divers projets soutenus par la Collibri Foundation, mais également avec d'autres partenaires de la fondation et avec les collaborateurs de Colruyt Group.

[1] La Collibri Foundation définit les « jeunes issus d'un contexte vulnérable » comme des jeunes qui sont confrontés à certains obstacles rendant leur situation difficile. Ces obstacles sont liés à leur niveau d'éducation, leur situation professionnelle, la discrimination et l'interculturalité, la situation géographique ou le statut socio-économique et les moyens disponibles. Cette définition n'inclut **pas** les obstacles physiques et/ou psychosociaux auxquels sont confrontés les jeunes.

## Critères pour les projets internationaux

**Pour être éligible à l'appel aux projets, l'organisation ou le projet doit répondre aux critères suivants :**

1. Le projet est une initiative à petite échelle et est mis en œuvre dans les communautés rurales où Colruyt Group est présent (par le biais de projets de filière, de projets de durabilité, l'exportation...). Il vise à avoir un impact local et est souvent co-initié par la Collibri Foundation.

2. Le projet vise à éduquer les jeunes issus d'un contexte vulnérable[2] dans des régions rurales à devenir des agriculteurs motivés grâce à des formations professionnelles innovantes. Les formations et l'accompagnement permettent aux jeunes de prendre leur avenir en main. Au cours des formations, une attention particulière est portée à l'environnement.

3. Le projet est dans sa phase initiale et a tout le potentiel nécessaire pour s'étendre dans la durée en augmentant le nombre de bénéficiaires ou en étendant sa zone/portée géographique.

4. Le projet vise à avoir un impact systémique à travers une collaboration structurelle avec des acteurs pertinents au sein de l'écosystème, ou une participation active dans le domaine du développement social et de l'influence politique.

5. Le projet est géré par une équipe compétente disposant d'une expertise suffisante, de principes de gouvernance clairs et d'affaires financières stables et transparentes. L'équipe peut assurer la durabilité du projet dans le temps.

6. Le projet est ouvert aux interactions et collaborations avec la Collibri Foundation. De cette façon, les jeunes d'une organisation entrent en contact avec d'autres jeunes issus de divers projets soutenus par la Collibri Foundation, mais également avec d'autres partenaires de la fondation et avec les collaborateurs de Colruyt Group.

[2] La Collibri Foundation définit les « jeunes issus d'un contexte vulnérable » comme des jeunes qui sont confrontés à certains obstacles rendant leur situation difficile. Ces obstacles sont liés à leur niveau d'éducation, leur situation professionnelle, la discrimination et l'interculturalité, la situation géographique ou le statut socio-économique et les moyens disponibles. Cette définition n'inclut **pas** les obstacles physiques et/ou psychosociaux auxquels sont confrontés les jeunes.

## Les projets qui ne sont pas éligibles :

- Les projets de construction (par exemple, une nouvelle école ou maison d'accueil).
- Les organisations de dons de second niveau.
- Les parrainages et les projets à caractère événementiel (par exemple, les expositions).
- Les actions ponctuelles.
- Les campagnes de crowdfunding ou de collecte de fonds.
- Les projets liés à la politique ou à la religion.
- Les projets dont l'objectif principal est la santé mentale ou les jeunes qui souffrent d'un handicap physique.
- Des projets qui sont mis en œuvre à 100 % dans le système d'enseignement normal.
- Les projets qui se déroulent au sein d'une (haute) école/université et ne sont accessibles qu'aux jeunes qui y sont inscrits.